

/ CONDITIONS DE SOUSCRIPTION, RETRAIT ET CESSION DE PARTS

Souscriptions

Glossaire

Les souscriptions sont reçues dans la limite du capital maximum statutaire de la société s'élevant à 200 000 000 euros.

Le bulletin de souscription énonce clairement les modalités de chaque émission et en particulier son montant, les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, le prix des parts nouvelles, leur date d'entrée en jouissance. Le minimum de souscription, pour tout autre nouvel associé, est de 5 parts. Aucun minimum de souscription n'est exigé pour les souscriptions ultérieures des associés. Le prix de souscription d'une part est fixé à 1 000 euros

Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du 4º mois qui suit le mois de la souscription.

Retraits

Conformément aux dispositions régissant les SCPI à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la Société, partiellement ou en totalité que s'il existe en contrepartie une souscription correspondante

Risques

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée par la Société de gestion est de 10 ans.

Comme tout investissement, l'immobilier physique présente des risques, notamment une absence de rentabilité potentielle et un risque de perte en capital. Ces risques peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière, locative et géographique du portefeuille de la SCPI, cet objectif de diversification n'étant pas garanti.

Les principaux facteurs de risques identifiés pour la SCPI Atream Hôtels sont :

- risque de perte en capital;
- absence de garantie de revenus :
- risque lié à l'effet de levier ;
- frais de gestion annuels supportés ;
- liquidité non garantie.

Pour plus d'informations sur les modalités de souscription, retraits et les risques, se reporter à la note d'information.

• TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF): le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités

• TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE (TOP): le taux taux d'occupation physique est le rapport entre la surface louée par la société et la surface totale du patrimoine qu'elle

compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où

- TAUX D'OCCUPATION HOTELIER (TO) : rapport entre le nombre de chambres vendues et le nombre total de chambres disponibles à la vente.
- PRIX MOYENS (PM) : chiffre d'affaires hébergement divisé par le nombre de chambres vendues sur une période donnée. Il est exprimé en euros hors taxes.
- REVPAR: abréviation qui correspond au Revenu par chambre disponible. CA hébergement HT / nombre total de chambres disponibles

l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

et inclut une commission de souscription de 10 % HT, soit 12% TTC.

- DVM (Taux de distribution sur la valeur de marché) : division (i) du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) (ii) par le prix de part acquéreur moven de l'année n.
- VALEUR DE RETRAIT : montant revenant à l'associé sortant, correspondant au prix de souscription de la part diminuée des frais de souscription.
- VALEUR DE REALISATION : elle est égale à la somme de la valeur vénale des immeubles et de la valeur nette des autres actifs de la Société.
- VALEUR DE RECONSTITUTION : elle est égale à la valeur de réalisation augmentée du montant des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.
- PRIX D'ACQUISITION (AEM): prix d'acquisition ou valeur conventionnelle de l'immeuble augmenté des droits d'enregistrement de l'acquisition effectivement acquittés par la SCPI.

Caractéristiques de la SCPI

| Classification | SCPI à capital variable |
|--|--|
| Date de création (immatriculation RCS) | 13 septembre 2016 |
| Durée de la SCPI | 99 ans |
| Numéro d'immatriculation | 822 706 800 R.C.S. Paris |
| Numéro du visa AMF | SCPI N°16-27 du 23 septembre 2016 |
| Durée de la détention recommandée | 10 ans minimum |
| Capital maximum statuaire | 200 000 000 € |
| Évaluateur Immobilier | BNP Paribas Real Estate Valuation France |
| Dépositaire | Société Générale Securities Services |
| Commissaire aux Comptes | Mazars |

Fiscalité

Les SCPI n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés conformément à l'article 239 septies du Code général des impôts. Les revenus potentiels issus de la location des actifs immobiliers sont imposés pour les personnes physiques selon le régime fiscal des revenus fonciers. Les produits financiers réalisés par la SCPI sur les placements de trésorerie sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% et aux prélèvements sociaux à la source au taux global de 17,20 %.

Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immobilières :

impôt sur le revenu au taux proportionnel de 19% augmenté des prélèvements sociaux de 17,20%, soit un taux global de 36,20%, avec une exonération partielle jusqu'à la 30° année et totale au-delà.

Quant à l'imposition des dividendes éventuels perçus de l'étranger, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les navs concernés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

Atream

ATREAM

Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros.

503 740 433 RCS PARIS.

Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille

le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011.

Vos contacts:

Service Gestion des Associés 153 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

SCPI@atream.com

Site Internet: www.atream.com

17 Place de la Bourse 75002 PARIS www.amf-france.org



SCPI Atream Hôtels

N°2019/4

Période analysée du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2019 Valable du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020

/ LES CHIFFRES CLÉS



Distribution 4^{ème} trimestre 2019 12€/part

2019: 4.75%

Durée résiduelle moyenne ferme des baux (3)

17,9 ans

DVM brut (2) 2019:

5.17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes

- (1) Le taux de distribution sur la valeur de marché est égal à la division (i) du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.
- (2) Le DVM « brut » est égal à la division (i) du dividende brut versé au titre de l'année n avant prélèvement exigibles par la SCPI et ses filiales à l'étranger (ii) par le prix de part acquéreur moven de l'année n.

(3) Durée résiduelle movenne des baux jusqu'au prochain renouvellement.

| | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Prix de souscription ⁽⁵⁾ | 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| Délai de jouissance | 3 mois | 3 mois |
| Valeur de retrait (4) | 900,00 € | 900,00€ |
| Valeur de réalisation (4) | 859,34 € ⁽⁶⁾ | 859,34 € ⁽⁶⁾ |
| Valeur de reconstitution (4) | 1 043,36 € (6) | 1 043,36 € (6) |
| Nombre d'associés | 553 | 1 777 |
| Nombre de parts | 61 739 | 174 725 |
| Capital social | 49 391 200 € | 139 780 000 € |
| Capitalisation | 61 739 000 € | 174 725 000 € |
| Ratio d'endettement (7) | 32,1% | 28,13% |
| | | |

| Capitalisation | 61 739 000 € | 174 725 000 € | | | |
|--|--------------|---------------|--|--|--|
| Ratio d'endettement (7) | 32,1% | 28,13% | | | |
| | | | | | |
| Valeur IFI indicative - Résidents (01/01/2019) 841,9 | | | | | |
| Valeur IFI indicative - Non Résidents | 146,59 € | | | | |
| | | | | | |

(5) Dont commission de souscription égale à 10 %. (6) Valeur de réalisation et de restitution au 31/12/2018 approuvée par l'Assemblée Générale le 4 juin 2019. (7) Montant total de l'endettement bancaire, direct et indirect, rapporté à la valeur d'acquisition hors droits et hors frais des actifs immobiliers. Pour rappel, ratio d'endettement max. 40%.

x 15 actifs

 \mathbf{X} 1460

Taux d'occupation financier de la période

Taux d'occupation physique



Activité sociale :



L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 10 juin 2020 à Paris.

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION

Mesdames Messieurs

La croissance du tourisme en Europe confirme la pertinence du positionnement stratégique de la SCPI Atream Hôtels, dont 40 % du patrimoine est localisé en Allemagne

En 2018, 20,3 milliards d'euros ont été investis dans l'hôtellerie en Europe classant, notamment l'Allemagne en 3ème position.

L'industrie touristique en Allemagne représente 8,6 % de son PIB, avec 420 millions de nuitées marchandes.

La maitrise et l'expérience de nos équipes sur cette industrie, dans les pays d'Europe du Nord, permet à la SCPI Atream Hôtels de poursuivre son déploiement sur cette zone géographique.

Les deux dernières acquisitions de la SCPI Atream Hôtels ainsi que la durée résiduelle des baux de 17,9 ans en sont l'illustration.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Pascal SAVARY Président de Atream

Résumé de l'activité trimestrielle

Les capitaux collectés au cours du 4ème trimestre 2019 ont été de 40 953 000 €, ce qui porte le montant de la capitalisation à 174 725 000 € au 31 décembre 2019.

Les 10 octobre et 18 décembre 2019, les transferts de propriété du Center Parcs Nordseeküste et de l'hôtel B&B Stuttgart Airport Messe se sont respectivement réalisés, permettant l'entrée en jouissance des loyers à ces dates.

Le 13 décembre 2019, la SCPI Atream Hôtels est entrée au capital de la société De Eemhof Invest pour un montant de 17.5 M€, dans le cadre de l'acquisition des murs du Center Parcs Domaine de Eemhof, à Amsterdam.

Le 23 décembre 2019, la SCPI Atream Hôtels a signé la promesse d'acquisition des murs de l'hôtel NH Erlangen, pour un montant de 17.3M€.

Au 31 décembre 2019, le patrimoine de la SCPI Atream Hôtels est réparti sur 15 sites différents entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique, totalisant près de 1460 chambres.

Le revenu distribué au titre du 4ème trimestre 2019 est maintenu à 12,00 € par part en pleine jouissance portant le DVM annuel 2019 à 4,75 %, contre 4,60% en 2018. L'objectif de distribution pour le 1er trimestre 2020 est fixé à 11,50 € par part en pleine jouissance.



leilleure SCPI Espoir inférieure à 5 ans : **PRIX DES LECTEURS**





SCPI ATREAM HÔTELS • BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION • N° 2019-4

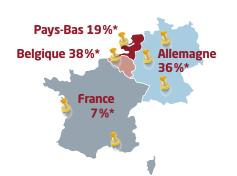
SCPI ATREAM HÔTELS • BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION • N° 2019-4

SCPI Atream Hotels - BT T4.indd 4-1 29/01/2020 11:43

3

/ LE PATRIMOINE

Le patrimoine de la SCPI Atream Hôtels est réparti sur la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique au 31 décembre 2019.



Patrimoine détenu et contrôlé par la SCPI Atream Hôtels

| Pays | Immeuble | Type d'actif | Détention (1) | Enseigne | Nombre de chambres | Nombre d'étoiles | Date d'acquisition | Prix ⁽²⁾ | Rendement immobilier initial ⁽³⁾ |
|--------|--|-----------------|---------------|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---|
| | Hampton by Hilton Amsterdam Airport | Hôtel | I | Hampton by Hilton | 181 | *** | 09/06/2017 | 16 634 162€ | 5,37% |
| | Mercure Niort Marais Poitevin | Hôtel | D | Mercure | 99 | **** | 21/07/2017 | 6 290 000€ | 7,39% |
| | Hôtel de l'Estérel | Hôtel | D | Pierre & Vacances | 64 | *** | 01/10/2018 | 6 966 868 € | 6,10% |
| | Ibis Styles Francfort Offenbach | Hôtel | I | lbis Styles | 131 | *** | 05/01/2018 | 10 578 000 € | 5,64% |
| _ | Park Inn by Radisson Göt- tingen | Hôtel | I | Park Inn by Radisson | 114 | **** | 28/07/2018 | 9 030 000€ | 6,26% |
| | Park Inn by Radisson Nüremberg | Hôtel | ı | Park Inn by Radisson | 148 | *** | 11/12/2018 | 24 322 500€ | 5,41% |
| | Center Parcs Eemhof | Hôtel | I | Center Parcs | 78 | *** | 10/10/2019 | 11 837 700€ | 6,19% |
| | B&B Stuttgart Airport Messe | Hôtel | I | B&B | 101 | *** | 18/12/2019 | 10 606 050€ | 4,66% |
| | Ecu hôtel Genk | Hôtel | I | Different Hotels | 51 | *** | 14/06/2019 | 2 596 000 € | 7, 27% |
| | Carbon Hotel Genk | Hôtel | I | Different Hotels | 60 | **** | 14/06/2019 | 6 769 400€ | 7, 27% |
| | Eburon Hotel Tongres | Hôtel | I | Different Hotels | 52 | **** | 14/06/2019 | 4 950 000 € | 7, 27% |
| U | Eurotel Hotel Lanaken | Hôtel | I | Different Hotels | 79 | **** | 14/06/2019 | 4 340 600 € | 7, 27% |
| | Hotel Martin's Brugge | Hôtel | I | Martin's Hotels | 199 | *** | 14/06/2019 | 30 809 900 € | 5, 01% |
| | Hotel Martin's Klooster | Hôtel | ı | Martin's Hotels | 103 | **** | 14/06/2019 | 23 398 100 € | 5, 89% |
| TOTAUX | | | | | 1 460 | | | 169 129 280 € | |

(1) Directe via SCPI (D) / Indirecte via SCI (I) (2) Prix Acte en Main (3) Rendement immobilier initial (=Loyer / Prix Acte en Main)

Participations détenues par la SCPI Atream Hôtels

| Pays | Société | Immeuble | Type d'actif | Taux de Détention | Enseigne | Nombre de chambres | Date d'acquisition | Montant de la participation |
|------|------------------|---------------------|------------------|----------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|
| | De Eemhof Invest | Center Parcs Eemhof | Village vacances | 24.59% | Center Parcs | 390 | 13/12/2019 | 17500000€ |

Évènements survenus au cours du 4^{ème} trimestre 2019

Acquisitions

1. Suivant les promesses d'acquisition signées au cours du T3 2019, les transferts de propriété du Center Parcs Nordseeküste et B&B Stuttgart Airport Messe se sont respectivement réalisés les 10 octobre et 18 décembre 2019, permettant l'entrée en jouissance

2. Le 13 décembre 2019, dans le cadre de l'acquisition des murs du village de vacances Center Parcs Amsterdam Eemhof comprenant 340 cottages, un hôtel de 50 chambres et un ensemble d'infrastructures récréatives, la SCPI Atream Hôtels est entrée au capital de la société De Eemhof Invest pour un montant de 17.5 M€.

3. Le 23 décembre 2019, la SCPI Atream Hôtels a signé la promesse d'acquisition des murs de l'hôtel NH Erlangen, pris à bail pour une durée résiduelle de 15 ans, pour un volume d'investissement acte en main (AEM) de 17.3M€, soit un rendement immobilier initial de 5.20%.

■ Cessions : Néant.

/ SITUATION LOCATIVE SUR LA PÉRIODE ANALYSÉE*



Durée résiduelle moyenne ferme des baux

17,9 ans

Loyers encaissés HT sur le quatrième trimestre 2019

2349946€

- Taux d'occupation physique ☐ Taux de vacance
 - Taux d'occupation financier Franchise de lover
 - ☐ Taux de vacance
- Au 31 décembre 2019, la totalité des surfaces locatives sont données à bail avec une durée résiduelle moyenne des baux de 17,9 ans.
- Le taux d'occupation financier sur le 4ème trimestre atteint 96.7 % (97.2 % pour l'année 2019) en raison d'une mesure d'accompagnement (franchise de loyer partielle de 350k€ par an) accordée au locataire du Martin's Bruges jusqu'en décembre 2021.

* Hors participations.

/ ÉVOLUTION DU CAPITAL

| | 31/12/2018 | 1T2019 | 2T2019 | 3T2019 | 4T2019 | Cumulé |
|---------------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| Parts souscrites sur la période | 61 739 | 18 970 | 41 279 | 11 784 | 40 953 | 174 725 |
| Parts compensant les retraits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Collecte nette | 61 739 000 € | 18 970 000€ | 41 279 000 € | 11 784 000 € | 40 953 000 € | 174725000€ |

- Au 31 décembre 2019, aucune part n'est en attente de retrait.
- Avec un total de 40,9 M € de souscriptions, la SCPI Atream Hôtels enregistre un fort niveau de collecte sur la période comparable à celle du 2ème trimestre 2019. Sur l'année 2019, la collecte nette atteint 174,7 M€.

/ DISTRIBUTION DE REVENUS

| | 1erT2019 | 2 ^{ème} T2019 | 3 ^{ème} T2019 | 4 ^{ème} T2019 | Total 2019 | 1er trimestre 2020 (prévisionnel) |
|---|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------|--------------------------------------|
| Distribution trimestrielle* | 11,52 € / part | 12,00 € / part | 12,00 € / part | 12,00 € / part | 47,52€/part | 11,50€/part |
| DVM de la période (annualisé) | 4,61% | 4,80% | 4,80% | 4,80% | 4,75% | 4,60% |
| Distribution trimestrielle, impôt étranger réintégré* | 12,20 € / part | 12,50 € / part | 14,00€ /part | 13,50 €/part | 51,66€/part | 12,85€/part |
| DVM brut de la période (annualisé) | 4,88% | 5,00% | 5,60% | 5,40% | 5,17% | 5,14% |

- Au quatrième trimestre 2019, la SCPI Atream Hôtels confirme son rythme de distribution en proposant un acompte sur dividendes de 12 € par part en pleine jouissance. Après réintégration de l'impôt dû à l'étranger par la SCPI Atream Hôtels et ses filiales, le DVM brut équivalent atteint 5,17 % sur l'exercice 2019.
- Au titre du 1er trimestre 2020, la SCPI Atream Hôtels prévoit de distribuer un acompte sur dividendes de 11,50 € par part en pleine jouissance soit un DVM prévisionnel de 4,60 % annualisé. Après réintégration de l'impôt à acquitter à l'étranger par la SCPI Atream Hôtels et ses filiales, le DVM brut équivalent atteindrait 5,14 %.

NB : le DVM Brut est communiqué à titre informatif et n'a pas vocation à être reporté dans votre déclaration fiscale de revenus. Une notice d'information pour vous aider à remplir vos obligations déclaratives au titre de l'impôt sur le revenu 2019 vous sera communiquée au cours du 1er trimestre 2020.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

/ RÉPARTITION DES REVENUS FONCIERS PAR PAYS



■ Au quatrième trimestre 2019, 88% des revenus fonciers de la SCPI et ses filiales ont été de source étrangère et sont donc nets de l'impôt déjà acquitté localement.

En Allemagne : conformément à la convention fiscale conclue entre la France et l'Allemagne, les revenus fonciers de source allemande sont imposables en Allemagne. Ils sont également imposables en France, sans que l'impôt allemand

Pour éliminer la double imposition résultant de cette situation, la France octroie toutefois un crédit d'impôt égal à l'impôt français.

Aux Pays-Bas et en Belgique: conformément à la convention fiscale conclue entre la France, les Pays-Bas et la Belgique, les revenus fonciers en provenance de ces pays sont exonérés d'impôt en France mais sont néanmoins pris en compte pour la détermination de votre taux effectif d'imposition.

SCPI ATREAM HÔTELS • BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION • N° 2019-4

SCPI ATREAM HÔTELS • BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION • N° 2019-4

^{*} La répartition géographique ci-contre est exprimée en pourcentage de la valeur hors droits d'acquisition.